Image not found or type unknown

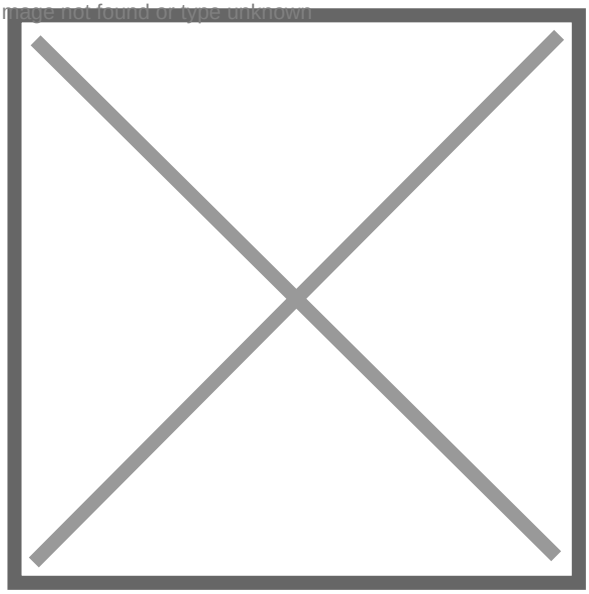

Litige avec un professionnel qui refuse tout contact

Par **dreamweaver**, le **25/07/2013** à **12:19**

Bonjour,
J'ai acheté chez un professionnel de l'auto casse il y as 6 mois un moteur en demandant spécifiquement un moteur BKC 1.9TDI pour un véhicule touran.
Les fonds ont étés transférés et une facture envoyé (facture précisant seulement un acompte), le moteur as pris 3 mois pour arriver (1 recommandé envoyé entre temps et un appel de la gendarmerie).
Le garagiste as constaté que le moteur n'étais pas compatible.
Depuis j'appel l'autocasse tout les jours et sans pouvoir joindre la personne concerné qui est soit disant jamais la.
Un autre recommandé as été envoyé pour lui demander remboursement du moteur.
Depuis trois semaines un employé me dis que la personne as envoyé un recommandé en acceptant mes conditions. Je continues à appeler sans succès. Je ne sais plus quoi faire pour me faire rembourser ce moteur. Quels retours ai je?

Merci d'avance.

Par **pat76**, le **25/07/2013** à **18:40**

Bonjour

Vous envoyez une seconde lettre recommandé avec avis de réception dans laquelle vous mettez en demeure le vendeur du moteur de vous rembourser dans les 8 jours au plus tard à

la réception de votre lettre.

Vous précisez que faute d'avoir obtenu nsatisfaction dans le délai précité, vous l'assignerez devant le Tribunal compétent pour faire valoir vos droits et ne manquerez pas à cette occasion de réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice subi.

Vous indiquez que vous allez de plus informer les services de la répression des fraudes de la situation.

Vous garderez une copie de votre lettre et vous joindrez à votre courrier un rapport du garagiste qui a constaté que le moteur n'était pas compatible.

Par **Lag0**, le **25/07/2013** à **20:46**

Bonjour,
Il ne peut pas, théoriquement, y avoir remboursement avant le retour du moteur au fournisseur.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés